



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

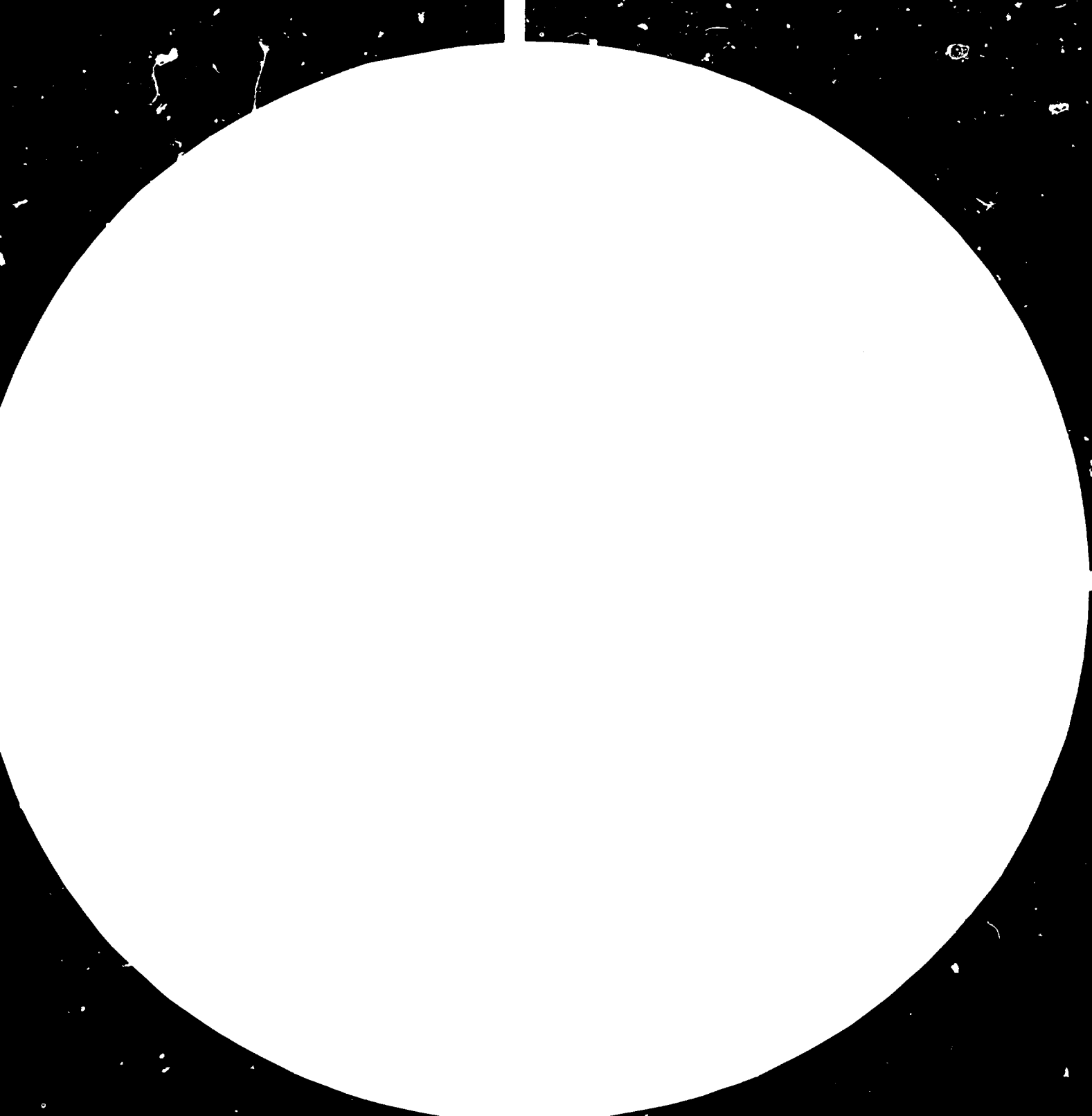
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



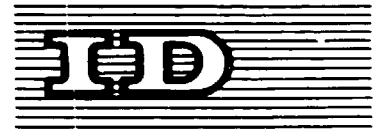


Microcopy Resolution Test Chart

ANSI #1 - 1983 (ISO 15843)



09500 - F



Distr. GÉNÉRALE

ID/CONF.4/18

21 décembre 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

Points 5 b), 5 d) et 5 f) de l'ordre du jour

INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Note du Secrétariat de l'ONUDI

00000

Note : Le Directeur exécutif devant soumettre au Conseil du développement industriel, à sa quatorzième session, un rapport intérimaire sur l'intégration des femmes au développement, le présent document se limite aux aspects de la question qu'il semble utile de porter à l'attention de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

1. Il est indiqué, au paragraphe 30 de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés par la deuxième Conférence de l'ONUDI, en mars 1975, que, "pour rendre réellement effective l'utilisation du potentiel humain dont ils disposent, les pays en voie de développement doivent créer les conditions qui permettent l'intégration totale de la femme dans les activités économiques et sociales et, en particulier, dans le processus d'industrialisation, sur la base de l'égalité des droits". En 1975 également, le Conseil du développement industriel a adopté la résolution 44 (IX) sur l'intégration des femmes au développement.
2. Depuis, le Secrétariat s'est intéressé de plus en plus activement au rôle que peut jouer l'ONUDI pour accroître la participation des femmes au développement, ainsi qu'il ressort des rapports annuels soumis au Conseil du développement industriel. Cependant, comme il est indiqué dans ces rapports, l'intégration des femmes au développement, qui comporte de multiples aspects, ne peut se faire que graduellement, étant donné la complexité de la question et la diversité des facteurs socio-économiques en jeu dans les divers pays. L'ampleur du problème exige donc l'adoption d'une approche intégrée par les divers gouvernements et par la communauté internationale.
3. Il semble néanmoins qu'au cours des dernières années, l'on ait pris conscience, au sein du Secrétariat de l'ONUDI et dans l'ensemble de la communauté internationale, du rôle que peut jouer l'ONUDI dans ce domaine.
4. La Réunion préparatoire sur le rôle de la femme dans l'industrialisation des pays en développement, convoquée par l'ONUDI en novembre 1978, a jeté les fondations nécessaires à l'élaboration de programmes plus concrets et plus cohérents visant expressément à intégrer les femmes au développement industriel.
5. Se fondant sur certaines des recommandations adoptées à cette réunion, le Conseil du développement industriel, à sa treizième session, a prié le Directeur exécutif :
 - (a) De faire des études sur certaines industries, telles que l'industrie électronique, l'industrie alimentaire, l'industrie pharmaceutique et l'industrie textile, et sur leurs conséquences pour les femmes, en tenant compte des rapports établis sur la question par d'autres organismes tels que la FAO, l'OIT et l'OMS;

(b) De prendre en considération les répercussions que le développement industriel pourrait avoir sur les femmes;

(c) De soumettre les résultats préliminaires de ces études à la troisième Conférence générale de l'ONUDI au titre des points 5 b), 5 d) et 5 f) de son ordre du jour provisoire.

6. En outre, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale a récemment approuvé, lors de la trente-quatrième session, un projet de résolution intitulé "Participation effective et intégration des femmes au développement", au paragraphe 3 de laquelle elle demande à la troisième Conférence générale de l'ONUDI d'examiner la question de l'intégration et de la participation des femmes au développement industriel en accordant une attention particulière à :

"(a) L'impact des techniques nouvelles et du développement des industries modernes sur les compétences et les occupations traditionnelles des femmes, qui risquent d'être menacées;

(b) L'identification des moyens propres à renforcer et à favoriser la participation des femmes au développement industriel, sur un pied d'égalité, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines." (A/C.2/34/L.29/Rev.1).

7. A ce propos, le Secrétariat a pris les mesures décrites ci-après.

Etudes relatives à certaines industries

8. Bien que plusieurs études importantes aient déjà été consacrées à la question du travail de la femme et du développement économique, et notamment à la participation des femmes aux activités industrielles en général, il ressort d'un premier examen des études passées et en cours que, parmi les recherches effectuées, très peu portent directement sur des secteurs industriels précis.

9. Les études devraient porter avant tout sur la contribution - actuelle et future - des femmes au développement de divers secteurs de l'industrie et sur les incidences que les activités de ces secteurs ont eu sur la condition des femmes employées, afin d'identifier les "moyens propres à renforcer et à favoriser la participation des femmes au développement industriel, sur un pied d'égalité, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines", comme l'a demandé la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

10. Le Secrétariat a orienté ses recherches initiales sur deux secteurs, le traitement des aliments et les textiles. La contribution des femmes dans le secteur des agro-industries, et notamment dans l'industrie du traitement des aliments, semble mériter une étude particulière, étant donné le rang de priorité élevé qu'accordent les pays en développement, dans leur stratégie de développement, à la promotion du rendement agricole, des agro-industries et des programmes intégrés de développement rural. Pour ce qui est des textiles, les femmes constituent une part importante de la main-d'oeuvre de ce secteur dans les pays développés. Dans ces pays, presque tous les tisseurs sont des femmes, et leur salaire est en général égal à celui des hommes. En outre, à l'heure actuelle, dans les universités techniques, la majorité des étudiants de ce secteur, sont des femmes, ce qui garantit que les femmes joueront un rôle important à l'avenir dans le développement de cette industrie. Il en va hélas tout autrement dans les pays en développement.

11. Les études de l'ONUDI ont pour but d'analyser et d'évaluer, dans l'optique d'une participation entière et efficace des femmes aux efforts nationaux de développement des pays du Tiers monde, la contribution actuelle et possible des femmes au développement des secteurs du traitement des aliments et des textiles dans ces pays.

12. On s'efforcera : (a) de déterminer les domaines dans lesquels la contribution des femmes au développement des industries du traitement des aliments et des textiles est particulièrement importante; (b) d'analyser les facteurs particuliers - positifs ou négatifs - influant sur la main-d'oeuvre féminine dans ces secteurs; (c) d'évaluer les incidences de ces secteurs de l'industrie sur la condition des employées; (d) de formuler des directives quant aux politiques et mesures à adopter pour accroître la présence des femmes dans ces secteurs.

13. Ces études viseront également à élaborer des projets et des propositions tendant à intégrer efficacement les femmes aux secteurs du traitement des aliments et des textiles.

14. Des consultations sont actuellement en cours avec la FAO et l'OIT afin de déterminer les possibilités de coopération dans ce domaine.

15. On prévoit de soumettre les conclusions de ces études au Conseil du développement industriel à sa quinzième session.

Incidences du redéploiement industriel sur les femmes

16. Le Secrétariat de l'ONUUDI a porté son attention sur les incidences du redéploiement industriel sur les femmes dans les pays en développement et dans les pays développés (ID/CONF.4/9, pages 20 et 21). Une étude préliminaire est en cours sur la nature, l'ampleur et les incidences de la participation des femmes aux activités de production industrielle redéployées dans les pays en développement. Les résultats de cette étude seront soumis à la Conférence.



